

JOURNEE DE GALA

En 2012, ce spectacle a été une réussite et, devant le nombre de demandes reçues, nous avons, cette année, organisé cette manifestation sur quatre jours : les 5, 6, 7 et 8 Novembre 2013.

Il vous est donné la possibilité :

- d'assister au repas et au spectacle, au prix de 56 € ;
- de n'assister qu'au spectacle, au prix de 28 €.

Vous aurez le plaisir, cette année, de voir un magnifique spectacle intitulé « La croisière des 3 mers », de la mer Adriatique à la mer Noire en passant par la mer Egée. Douze pays traversés, 300 costumes et 27 artistes.

A l'heure de la mise sous pli de cette lettre, il reste encore quelques places.

N'hésitez pas à nous appeler !



*Une scène courante
chez nos adhérents...
...et d'autres...!*

*Simple comme bonjour. !.. tu tapes:
<http://ainesrurauxmanche.e-monsite.com/>*

*Plus facile encore. : sur Google,
je tape « ainesrurauxmanche » !*



Sites Officiels
A.R. Site National
Cartes accès toute
MSA
Crédit Agricole Normandie
Sécurité Sociale Manche
Conseil Général de la
A.R. Calvados
A.R. Orne

Album photos
Galas
Théâtre
Voyages
Réunions de Secteurs 2011
La Fête de la Vire
Catégorie par défaut
Assemblées Générales
Journées de la Forme
Sur les Chemins de

informations
Infos Clubs et Amicales
Conseil 2013
Clubs et Amicales
Rendez vous annuels
Assemblée Générale 2013
Journées de la Forme
Lettre aux Adhérents
Voyages
Journée Théâtre
Réunions de Secteurs
Chemins de Compostelle
Gala 2013
Charte Générations
Présence Verte
CLIC en Manche
ASSOCIATIONS
Scriptorial Avranches
Concours

NOS COMMERCES
DEPARTEMENTAUX ET
AUTOMOBILE
BIJOUTERIES
BEAUTE - COIFFURE
CHAUSSURES
MEUBLES
GROUPAMA
INFORMATIQUE
LIBRAIRIE
VETEMENTS
OPTIQUE -- AUDITION
OPTIQUE HORS MANCHE
PHOTOGRAPHES
POMPES FUNEBRES
PRESSING
QUINCAILLERIE
FUEL
FLEURS ET JARDINS
BRICOLAGE
VINS et SPIRITUEUX
CUISINES - MATERIAUX
DROGUERIE
ELECTROMENAGER
RESTAURANTS



Site de la fédération nationale :
<http://www.generations-mouvement.org>

AIDE A LA COMPLEMENTAIRE SANTE

Si vous avez des ressources modestes, vous pouvez bénéficier d'une aide au financement de votre complémentaire santé. Vous devez en faire la demande auprès de votre régime d'assurance maladie (MSA, CPAM, RSI...). Le plafond des ressources a été réévalué au 1^{er} juillet 2013.



Nbre de personnes	Plafond annuel des ressources
1 personne	11 600 €
2 personnes	17 401 €
3 personnes	20 881 €

Si vous avez plus de 60 ans et que vos ressources sont inférieures au plafond ci-dessus, l'aide qui vous est accordée est plafonnée à 500 euros par an.

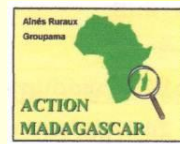


ACTION SOLIDAIRE MADAGASCAR MANCHE / CALVADOS

Depuis sept ans, la fédération est partenaire de l'association « Action Solidarité Madagascar Manche-Calvados » qui a pour mission de venir en aide à la scolarité et à la santé sur la grande île.

Cet engagement a permis de réaliser beaucoup d'actions :

- La plus importante a été l'extension et la remise en état du dispensaire d'Ijely que nous continuons à approvisionner en consommables et l'embauche d'une infirmière diplômée.
- L'envoi annuel d'un container rempli de nécessaire à la vie sur place.
- Depuis peu, la mise en place de maisons familiales identiques à ce que nous avons chez nous.
- Nous maîtrisons totalement la distribution sur place, par le biais de congrégations religieuses et le fonctionnement est basé uniquement sur le bénévolat.



Aussi, nous vous invitons à continuer l'achat de boîtes gâteaux qui est la principale ressource de l'association puisque malheureusement, notre action devra s'inscrire dans la durée, compte tenu de la misère qui sévit là bas.

PRESENCE VERTE

Le 8 mars 2015, il sera obligatoire dans chaque logement d'avoir au moins un Détecteur Avertisseur Autonome de Fumée (DAAF), certifié NF. Il est recommandé d'en installer **un par niveau**, dans votre habitation.

N'attendez pas la date limite pour vous équiper. « Présence verte » vous propose un détecteur certifié NF au prix négocié de 25€. Une facture vous sera délivrée ainsi que des conseils de pause et une attestation pour votre assurance.



Pour les personnes équipées de la téléassistance, cet appareil peut être relié à la centrale. Vos présidents ont reçu les documents pour informer des caractéristiques de cet appareil et peuvent prendre vos commandes.



POUR LES RETRAITES AGRICA

Pour les adhérents qui dépendent de cet organisme, vous avez droit à certaines aides :

- **Aide à domicile momentanée**
Elle est accordée à titre exceptionnel, en cas de difficulté temporaire, une fois dans l'année. Pour en bénéficier, il faut être âgé de 75 ans et plus, être dans l'incapacité temporaire d'assumer seul les tâches du quotidien.
- **Décès**
Si, dans un couple, l'un des conjoints décède, AGRICA accorde sans conditions de ressources, 20 heures d'aide ménagère au veuf ou à la veuve.
- **Aide aux travaux**
Cette aide est accordée lorsque, suite à un handicap, des travaux doivent être effectués dans le logement. Cette aide est soumise à des conditions de ressources.
- **Téléassistance – Présence verte**
Pour les retraites agricoles non cadres, une aide annuelle peut être accordée sous conditions de ressources.

Pour toute information, merci de bien vouloir contacter AGRICA au 0813.360.560 (prix d'un appel local) et vous serez en contact avec un conseiller qui vous indiquera si vous pouvez bénéficier d'une aide.